

# Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2025

## À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 09 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
- 09 TAXES - VERSEMENT #3
- 18 FÊTE NATIONALE - PROGRAMMATION
- 25 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS
- 25 PARCOURS DES TROUVAILLES ET 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS GLACÉ
- 25 COURS DE TENNIS
- 26 FADOQ - CONSEIL D'ADMINISTRATION, FÊTES ET VOYAGES
- 26 ESPACE CARRIÈRE

Fête  
nationale  
du Québec

Samedi 21 juin,  
on fête !

MERCI AUX COMMANDITAIRES  
DÉTAILS À LA PAGE 19

RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS  
DÉTAILS À LA PAGE 10

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

## BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Mardi 24 juin – Fête nationale  
Lundi 30 juin – Fête du Canada

421, 4<sup>e</sup> Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

**CONSEIL MUNICIPAL**



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE  
819 388-0036

**PERSONNEL  
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

**MICHELINE MARTEL** | Directrice générale  
Poste 2240 • [dq@sainte-helenedebagot.com](mailto:dq@sainte-helenedebagot.com)

**LUCIE CHEVRIER** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • [dga@sainte-helenedebagot.com](mailto:dga@sainte-helenedebagot.com)

**BRIGITTE GENDRON** | Technicienne administrative  
Poste 2340 • [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com)

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com)

**CHARLES GAUCHER** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • [travauxpublics@sainte-helenedebagot.com](mailto:travauxpublics@sainte-helenedebagot.com)

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
[incendie@sainte-helenedebagot.com](mailto:incendie@sainte-helenedebagot.com)

**RAYMOND LESSARD** | Inspecteur municipal en bâtiment  
Poste 2230 • [inspecteur@sainte-helenedebagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helenedebagot.com)  
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h  
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



## Mot du maire

Réjean Rajotte  
Maire

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

Aujourd'hui, je vous parle du rapport du maire qui se trouve dans le présent Bagotier. Je suis très fier de l'année 2024 à l'égard de toutes les réalisations accomplies. En lisant le rapport, nous constatons tout le travail effectué pour les services, les activités et le bien-être des citoyens.

Je remercie tout le personnel de tous les départements, soit l'administration, les travaux publics, les loisirs, le service incendie, l'urbanisme et tous les membres du conseil pour l'appui dans tous les dossiers. À cet effet, j'aimerais également remercier les organismes du milieu qui s'impliquent pour la vitalité de la collectivité, dont notamment le Comité des loisirs et la FADOQ, ainsi que les nombreux bénévoles. Quand tout le monde travaille dans le même but, pour le bien de la municipalité, c'est toujours une réussite.

Vous avez peut-être remarqué qu'il y a des blocs de ciment qui ont été installés près du CPE. Ceci est une demande de la Sûreté du Québec pour rendre l'accès au CPE, par la rue, règlementaire. De plus, j'aimerais porter à votre attention que la cour du CPE n'est pas un chemin pour contourner les autobus. C'est un débarcadère pour faire descendre les enfants en toute sécurité. Si vous passez sans débarquer d'enfants, la police peut vous donner une infraction. Nous vous demandons d'être très prudents aux abords de l'école et du CPE. Merci pour votre compréhension.

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)
- ➔ [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) (onglet AVIS PUBLICS)



## Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Chers hélénoises et hélénois,

Enfin le mois de mai, le soleil, les bourgeons et pour la Municipalité, c'est la période de remise en place des infrastructures estivales et de différents travaux. Nous vous tenons informés par le biais de notre Infolettre et du Facebook de la Municipalité lorsque les infrastructures sont ouvertes et disponibles, ainsi que pour les différents travaux qui peuvent causer des inconvénients.

Voici les travaux à venir très prochainement soit, du rapiéçage, du resurfaçage dans le 2<sup>e</sup> Rang, des travaux sur le rang Saint-Augustin par le changement de deux ponceaux, l'installation de glissière et du resurfaçage, ainsi que le lignage de rue.

Voici un petit suivi concernant le parc au bout de la rue Principale et également accessible par la rue Paul-Lussier. Dorénavant, tel que décidé par le conseil, ce parc se nommera le parc de l'ancienne gare, puisqu'il se situe exactement à l'emplacement de l'ancienne gare. De plus, nous attendons l'ouverture de l'appel de dépôt de projet de la MRC concernant une demande d'aide financière du FDR. Suite à la réponse de subvention, alors la Municipalité pourra finaliser le parc par l'aménagement de jeux pour les enfants et procédera à la mise en place de l'entrée du parc sur la rue Principale. En plus de jouer le rôle de lieu d'entrée pour le parc et la piste cyclable, elle deviendra un élément qui terminera le parcours patrimonial en hommage à l'ancienne gare.

En terminant, il y aura plusieurs activités et évènements intéressants encore au cours de l'année, et chaque fois, que ce soit organisé par la Municipalité ou le Comité des loisirs, nous espérons que ces évènements et activités vous charmeront en grand nombre. Suivez les informations dans Le Bagotier, via l'infolettre, le Facebook municipal et le Facebook des loisirs.

Le beau temps est arrivé, alors soyez énergisés, soyez prudents, mais surtout soyez époustouffants... de bonheur!

La prochaine séance du conseil  
sera tenue le 3 juin 2025,  
au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.

# Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 6 mai 2025, à 19 h 30.

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

## 6 MAI 2025

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.2	Refinancement aqueduc – Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 348 700 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2025 – Approbation;
1.2	Période de questions;	5.3	Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	5.4	Usine d'eau potable – Installation d'un système d'alarme incendie – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.5	Ingénierie en eaux – Banques d'heures pour service-conseil – Approbation;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.6	Stations de pompage – Mise aux normes – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.7	OBV Yamaska – AGA 2025 – Représentant de la Municipalité – Nomination;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	5.8	RIAM – Rapport financier 2024 – Dépôt;
2.5	Rapport du maire – Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024 – Prendre acte;	5.9	MRC des Maskoutains – Bandes riveraines – Bilan 2021-2024 – Dépôt;
2.6	États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 – Prendre acte;	5.10	Inspection des réservoirs d'eau interne – Approbation;
2.7	Règlement numéro 635-2025 pour la réserve pour l'évaluation foncière – Affectation des sommes perçues en 2024 et 2025 – Approbation;	5.11	Transfert de propriété à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains des bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables – Approbation;
2.8	Parc de la Gare – Affectation des sommes dédiées – Approbation;	5.12	MAMH – Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) – Engagement;
2.9	CNESST – Contestation d'une demande de transfert d'imputation – Ratification;	5.13	Service d'ingénierie – Production du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) – Octroi;
2.10	OMH – États financiers 2022 approuvés – Prendre acte et autoriser le paiement;	<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
2.11	OMH – Budget 2025 révisé – Adoption;	6.1	Semaine québécoise des familles – Proclamation;
2.12	MAMH – TECQ – Aide additionnelle – Dépôt;	6.2	Santé publique – Plan d'action régional de lutte aux changements climatiques 2025 2026 – Dépôt;
2.13	Matériel informatique – Acquisition d'ordinateurs – Approbation;	6.3	Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>	6.4	Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 11 juillet 2025 – Approbation;
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
3.2	Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Demande d'intervention – Appui;	7.1	Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Avis de motion;
3.3	Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie – Municipalité de Saint Jude – Signature – Autorisation;	7.2	Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption du projet de Règlement;
3.4	SQ – Suivi de la consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles – Dépôt;	7.3	Demande de dérogation mineure – 466, 2 <sup>e</sup> Rang – Lot 1 957 062 – Approbation;
3.5	SQ – Rapport périodique d'activités du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2024 – Dépôt;		
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>		
4.1	Rapiéçage – Affectation du surplus – Approbation;		
4.2	Travaux de resurfaçage du 2 <sup>e</sup> Rang – Octroi;		
<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		

<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
8.1	Garage municipal agrandissement – Offre de service architecte – Octroi;	10.1	Postes Canada – Révision de l’offre de services postaux diminuée chez Agiska Sainte-Hélène-de-Bagot – Demande;
<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
9.1	MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural (FDR) – Parc de la Gare – Projet « Aménagement d’un parc à l’inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands », phase finale – Demande d’aide financière – Autorisation;	<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>

## 2.5 Rapport du maire – Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l’auditeur indépendant pour l’année financière 2024 – Prendre acte

En respect de l’exigence mentionnée à l’article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, chaque année le maire doit faire rapport aux citoyens par une synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l’auditeur indépendant de l’année précédente.

Le rapport du maire de 2024 a été présenté au conseil et sera diffusé aux citoyens.

## 2.6 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l’exercice financier 2024 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des états financiers audités, vérifiés par les vérificateurs de la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l’exercice financier 2024.

## 2.12 MAMH – TECQ – Aide additionnelle – Dépôt

Dépôt de la correspondance du ministère des Affaires municipales (MAMH), datée du 15 avril 2025, pour informer la Municipalité d’une aide additionnelle de 114 066 \$ dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, ce montant remplace les sommes de l’ancien programme PRABAM avec les critères de ce dernier.

## 2.13 Matériel informatique – Acquisition d’ordinateurs – Approbation

Cinq ordinateurs sont trop vieux et désuets pour supporter les mises à jour et ne sont plus compatibles, le conseil a accepté l’offre d’Accès-Info pour leur remplacement, au montant total de 5 200 \$, avant les taxes applicables, plus le temps d’installation.

## 3.3 Entente intermunicipale relative à l’établissement d’une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l’incendie – Municipalité de Saint-Jude – Signature – Autorisation

Suite à une réponse favorable au projet d’entente intermunicipale relative à l’établissement d’une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l’incendie par la Municipalité de Saint-Jude, le conseil a accepté l’entente à intervenir.

## 4.2 Travaux de resurfaçage du 2<sup>e</sup> Rang – Octroi

Pour les travaux de resurfaçage à réaliser sur une partie du 2<sup>e</sup> Rang sur environ 1,75 kilomètre, six (6) soumissionnaires ont déposé une soumission, dont le procès-verbal d’ouverture des soumissions est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Le conseil a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Drummond Inc., au montant de 179 100,87 \$, avant les taxes applicables.

## 5.2 Refinancement aqueduc – Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 348 700 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2025 – Approbation

Le conseil a autorisé le refinancement du Règlement d’emprunts par billets concernant l’aqueduc au montant de pour un montant total de 348 700 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2025.

## 5.3 Règlement numéro 639-2025 régissant l’utilisation de l’eau potable – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

En raison de vouloir préserver et agir en conséquence d’éviter la vulnérabilité en eau, le conseil a donné avis de motion et a fait le dépôt du projet de Règlement numéro 639-2025 régissant l’utilisation de l’eau potable.

## 5.4 Usine d’eau potable – Installation d’un système d’alarme incendie – Approbation

Puisqu’il n’y a pas de système d’alarme incendie à l’usine de filtration d’eau potable, le conseil a autorisé l’installation d’un système d’alarme incendie à l’usine de filtration d’eau potable, par la compagnie RCL, au montant de 1 321,14 \$, avant les taxes applicables, incluant pièces et main-d’œuvre.

## 5.5 Ingénierie en eaux – Banques d’heures pour service-conseil – Approbation

La Municipalité travaille beaucoup de dossier concernant l’eau potable et les eaux usées et a différents besoins en ingénierie, en soutien et service-conseil, ainsi qu’en accompagnement et pour la production de divers documents nécessaires et obligatoires pour la Municipalité relativement à l’eau et autres mandats au besoin. Le conseil a octroyé le mandat à la firme Quebeceau Consultants inc., pour une banque de 80 heures, au taux horaire de 135 \$, avant les taxes applicables;

**5.6 Stations de pompage – Mise aux normes – Approbation**

La Municipalité doit faire des ajustements, suite à l'inspection de l'APSAM et de la CNESST, pour la mise aux normes ses stations de pompage et assurer la sécurité lors des interventions. Le conseil a autorisé les travaux de mises aux normes pour les stations de pompage à la compagnie Services sauvetage technique inc., au montant de 6 603,50 \$, avant les taxes applicables.

**5.7 OBV Yamaska – AGA 2025 – Représentant de la Municipalité – Nomination**

Pour l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska (AGA), le 19 juin prochain, le conseil a nommé monsieur Pierre Paré, conseiller, pour la représenté et en son absence monsieur Michel Daigle, conseiller, en autorisant le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de déplacement.

**5.10 Inspection des réservoirs d'eau interne – Approbation**

Il est obligatoire selon la norme NFPA 25 (2020), de faire l'inspection de réservoir intérieur tous les 5 ans;

Le conseil a approuvé l'offre de service de la compagnie Can-Explore pour l'inspection des trois réservoirs d'eau de la Municipalité, incluant la mobilisation, la démobilitation, l'analyse et le rapport, au montant de 4 300 \$, avant les taxes applicables.

**5.12 MAMH – Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) – Engagement**

Et

**5.13 Service d'ingénierie – Production du Plan de gestion des actifs en eau (PGA Eau) – Octroi**

La Municipalité s'est engagée envers le MAMH à faire la démarche pour la mise en place du Plan de gestion des actifs en eau (PGA Eau) afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux. Cette action permettra d'obtenir des sommes additionnelles de la TECQ et un plus grand pourcentage de subvention du programme PRIMEAU.

Pour la réalisation de ce mandat, le conseil a mandaté la firme d'ingénierie Quebeceau Consultants Inc., au taux horaire de 135 \$, avant les taxes applicables, pour environ 35 heures.

**6.1 Semaine québécoise des familles – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 12 au 18 mai 2025 comme étant la Semaine québécoise des familles et invite l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie tout en reconnaissant que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

**6.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation**

Le conseil a proclamé la journée du 15 juin 2025 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

**6.4 Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 11 juillet 2025 – Approbation**

Le conseil a autorisé Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 11 juillet 2025.

**7.1 Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Avis de motion**

Et

**7.2 Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption du projet de Règlement**

Le conseil a donné l'avis de motion et a fait l'adoption du projet de Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

L'objet de ce Règlement est de s'assurer que sur le territoire de la Municipalité, la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, est assujettie à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et publics et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux dispositions du présent Règlement.

La délivrance d'un tel permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, peut également être assujettie au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat.

**7.3 Demande de dérogation mineure – 466, 2<sup>e</sup> Rang – Lot numéro 1 957 062 – Approbation**

Le conseil a accordé une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du garage accessoire jumelé à un abri attenant sur le lot numéro 1 957 062, pour une superficie totale maximale de 174,0 m<sup>2</sup>.

**9.1 MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural (FDR) – Parc de la Gare – Projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands », phase finale – Demande d'aide financière – Autorisation**

Le conseil a autorisé l'envoi d'une demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains, dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR) pour la mise en place de la phase finale du projet intitulé « *Parc de la Gare – Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands* », pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 20 000 \$.

**10.1 Postes Canada – Révision de l'offre de services postaux diminuée chez Agiska Sainte-Hélène-de-Bagot – Demande Note : Résolution intégrale puisqu'elle découle de nombreuses plaintes de citoyens et de commerces, à l'exception des paragraphes de transmission.**

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2024, Agiska a procédé à des coupures dans les services postaux offerts au point de services de sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot, passant d'un point de service complet à un service nettement limité ne répondant plus aux besoins;

CONSIDÉRANT que ces coupures affectent les citoyens et que l'entièreté des services devrait être à nouveau disponible, car ils sont nécessaires pour les citoyens, les entreprises et les industries de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et les membres du conseil municipal ont reçu beaucoup de plaintes au niveau de la coupure de l'envoi de colis qui n'existe plus comme auparavant, qu'il n'est plus possible d'obtenir le service de pesée pour toutes grosseurs de colis sur place, impossible de faire la réception de colis, impossible de faire le retour de colis à cause des grosseurs et de la pesée, ainsi que le retrait du service de courrier recommandé qui n'est plus disponible chez Agiska à sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot;

CONSIDÉRANT que nous avons été informés qu'Agiska a demandé de l'aide à Postes Canada pour obtenir plus de formation et que la réponse de Postes Canada a plutôt été de proposer une réduction du service;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est un service fédéral qui doit être responsable de son offre de service et disponible pour la population et qui a un rôle important à jouer en société et qu'il serait beaucoup plus judicieux d'aider Agiska pour son offre de service, au lieu de proposer une réduction des services;

CONSIDÉRANT que Postes Canada devrait également tenir compte des économies de faire affaire avec une entreprise plutôt que de devoir tenir un bureau de poste ouvert à l'entièreté de ses frais, donc l'infrastructure en elle-même;

CONSIDÉRANT que Postes Canada devrait tenir compte du nombre d'usagers, citoyens, entreprises et industries des villages avoisinants qui utilisent les services de Postes Canada à partir du village de Sainte-Hélène-de-Bagot et sont eux aussi pénalisés par ses réductions de services;

DE DEMANDER à Agiska de réviser sa décision de réduire dans les services postaux offerts à sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

DE DEMANDER à Agiska d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024 chez Agiska succursale Sainte-Hélène-de-Bagot; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'apporter le support nécessaire à Agiska, succursale Sainte-Hélène-de-Bagot, et de prendre les responsabilités qui lui incombent à titre de service fédéral, afin d'offrir l'offre de service complète à ladite succursale pour les citoyens, les entreprises et les industries de la Municipalité et des municipalités environnantes; et

DE DEMANDER à Postes Canada de cesser d'imposer des mesures de réduction ou de coupures de services aux villages ruraux et plutôt d'aider ses communautés à ne pas perdre leur acquis, ni leur qualité de vie.

**L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 JUIN 2025  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2025 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES  
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné,  
avis public est donné de ce qui suit :**

**1. Adoption du projet de Règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2025, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 638-2025 intitulé « *Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux* ».

**2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 juin 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

**3. Objet du projet de règlement**

Ce projet de Règlement a pour objet :

La délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, est assujettie à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et publics et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux dispositions du présent Règlement.

La délivrance d'un tel permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, peut également être assujettie au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou une partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat.

Celui-ci ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**4. Consultation du projet de Règlement**

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 26 JUIN 2025  
SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le jeudi 26 juin 2025, à 14 h 00, au bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020* pour l'immeuble suivant :

**Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 603 du cadastre du Québec, situé au 712, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot  
Par courriel à : [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com)  
Par la poste au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 mai 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière



**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ  
MARDI 24 JUIN  
ET LUNDI 30 JUIN 2025**

Le conseil et les employés municipaux  
vous souhaitent une bonne Fête nationale  
et une bonne Fête du Canada



**TAXES  
MUNICIPALES**

**DATE D'ÉCHÉANCE**

3<sup>e</sup> versement : 23 juin 2025

La Municipalité vous rappelle que le 3<sup>e</sup> versement  
vient à échéance le 23 juin 2025. Si vous avez un solde,  
téléphonez au 450 791-2455, poste 0.



## RAPPORT DU MAIRE



### Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours de l'année 2024, nous avons réalisé plusieurs projets et nous en avons avancé plusieurs autres. Nous avons poursuivi nos liens avec les organismes, partenaires et promoteurs. La synergie instaurée s'est maintenue quant au développement du territoire et nous travaillons très fort sur les questions de l'eau potable et des eaux usées. Ces enjeux sont les plus importants pour la stabilité en desserte pour nos citoyens, ainsi que pour permettre d'autoriser de nouveaux développements et d'équilibrer l'enveloppe fiscale pour les prochaines années. Le gouvernement a ajouté encore cette année de nouvelles obligations, ce qui fait en sorte de toujours devoir se réajuster pour y répondre.

Le conseil municipal a poursuivi sa mission avec ardeur et volonté pour traiter les dossiers avec une conscience de minimiser les coûts et les délais, malgré les cadres stricts qui nous sont prescrits et également malgré plusieurs augmentations qui sont hors de notre contrôle. Nous devons notamment ajuster nos projets et services en fonction des coûts pour les produits de base, par exemple, les produits de traitement d'eau potable et des eaux usées et les coûts d'asphaltage, mais aussi pour les organismes externes dont la Municipalité a l'obligation de contribuer, par exemple la MRC des Maskoutains, la RIAM et la Sûreté du Québec.

À la fin de l'année 2024, le conseil a travaillé très fort sur le budget 2025, dans le contexte économique actuel qui est difficile pour tous. Il l'a étudié en profondeur, il a fait des choix et exceptionnellement pour cette année, il a réussi à abaisser les taxes de l'année 2025 pour donner un peu d'air aux citoyens.

Suite à la fin de la construction de l'usine, le conseil a procédé au Règlement d'emprunt pour le paiement sur 20 ans de cette infrastructure, et rappelle que nous avons reçu une subvention du MAMH pour une partie de ces travaux par le biais du programme PRIMEAU. Les travaux pour la recherche d'eau potable, les démarches et la mise en place du nouveau puits PE-7 en 2024 n'ont nécessité aucun emprunt.

Le conseil poursuit dans sa même vision de faire des choix réfléchis pour assurer un avenir prospère et harmonieux à ses citoyens, dans un environnement sain et permettant son épanouissement. Également, il veille à améliorer les performances et à réduire les frais internes, de sous-traitance et de contrats externes.

En résumé, le conseil s'est affairé à travailler en équipe pour le bien de la Municipalité et de la population, toujours avec l'intention d'assurer d'une saine gestion et établir une cohérence dans toutes les décisions, les réalisations et le rôle de chacun, en étroite collaboration avec la direction générale et toute l'équipe municipale.



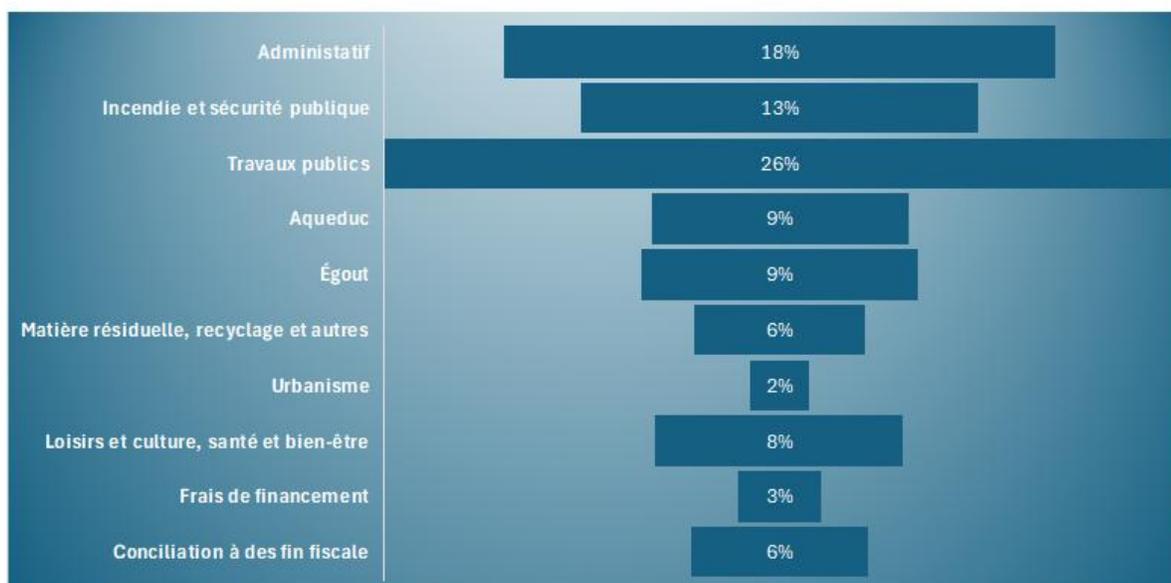
Je tiens à mentionner un merci tout spécial à mes collègues du conseil, Martin Doucet, Pierre Paré, Hélène Dufault, Robert Chevrier, Michel Daigle et Daniel Plante.

## Les grandes lignes du rapport financier 2024 :

Revenus	4 715 837 \$
Charges	3 914 826 \$
Excédent de l'exercice financier 2024, après affectation	677 993 \$
Excédent accumulé au 31 décembre 2024	1 885 259 \$
Investissements 2024	1 046 005 \$
Dettes à long terme au 31 décembre 2024	2 264 201 \$

Il est à noter qu'au surplus de l'année courante de 2024, plusieurs montants ont été perçus pour des travaux qui seront réalisés en 2025. De ce surplus, un montant d'environ 256 235 \$ est à l'aqueduc et un montant d'environ 78 817 \$ est à l'égout. Les sommes perçus pour des projets particuliers pour l'année 2025, ont été affectées pour ne pas être perçues aux taxes en 2025.

À titre indicatif pour l'année 2024, voici un graphique représentant les dépenses de la Municipalité :



Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2024. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour cet exercice, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2024 :

Rémunération annuelle du maire	15 800 \$
Allocation de dépenses du maire	7 900 \$
Rémunération annuelle des six conseillers	32 400 \$
Allocation de dépenses des six conseillers	16 200 \$
Rémunération annuelle du maire à la MRC	6 536 \$
Allocation de dépenses du maire à la MRC	3 268 \$
Rémunération annuelle du délégué à la Régie	803 \$
Allocation de dépenses du délégué à la Régie	402 \$

## Les principales réalisations de 2024 :

Encore cette année, plusieurs accomplissements ont eu lieu et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel à tous les égards et c'est un plaisir et une fierté de pouvoir développer des services et des projets pour le bien-être de tous, que ce soit au niveau des loisirs, des services essentiels et de la sécurité des citoyens, ainsi que de pouvoir offrir des infrastructures de qualité. Nous avons aussi le bonheur de pouvoir collaborer et participer aux actions du milieu avec les différents collaborateurs et la population.

Je tiens également à exprimer un merci particulier aux bénévoles, qui se sont impliqués en 2024. Plusieurs ne sont pas sur les photos, mais beaucoup de gens de notre communauté se sont impliqués à différents aspects pour permettre à notre village d'en offrir plus à la population. Une des forces majeures à Sainte-Hélène, c'est le sentiment d'appartenance des citoyens qui s'impliquent pour rendre la vie meilleure.

Une autre nouveauté cette année. Des citoyens bénévoles ont porté main forte à l'équipe des travaux publics en faisant plus d'entretien et d'arrosage de la patinoire pour le bonheur de tous. Merci beaucoup!



Photos de la soirée reconnaissance des bénévoles 2024.

## Résumé de quelques dossiers de 2024 :

Je vous présente quelques dossiers sur lesquels nous avons travaillé ou collaboré cette année. Je vous rappelle que vous pouvez suivre tout ce qui se passe dans la Municipalité à partir des multiples informations sur le site Internet, que ce soit les procès-verbaux, les règlements et avis publics et toutes les informations nécessaires au niveau municipal. Vous avez aussi la possibilité de suivre les actualités et nouvelles à la lecture du Bagotier ou par l'infolettre et le Facebook municipal. Voici quelques exemples des réalisations de l'année 2024 :

### Eaux :

- Obtention des autorisations pour le puits PE-7, le puits d'appoint, les membranaires et les modifications à l'usine de filtration par le ministère de l'Environnement en septembre 2024. Par la suite, l'équipe des travaux publics a procédé à la mise en place et dès le début décembre, tout était fonctionnel, diminuant ainsi notre vulnérabilité au niveau de notre capacité de desserte en eau potable.
- Pendant l'année 2024, il y a eu la poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, qui a été terminée à la fin de l'année. La Municipalité a pu bénéficier d'une subvention par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour une partie des travaux et le reste des dépenses sera payé par le Règlement d'emprunt numéro 587-2022.
- Pour assurer une bonne gestion dans le traitement des eaux usées, des interventions ont été faites en lien avec les eaux parasitaires. Les têtes de regards sanitaires ont été changées et des réparations ont été faites dans les regards qui avaient des fissures.
- La Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain avec un lac en 2024.

En 2025, nous entreprendrons les démarches de recherche en eau et de financement pour ce projet. À ce stade-ci, il y a trop d'inconnu pour s'avancer dans les nouvelles, mais nous avons bon espoir. Ce projet est de longue haleine, mais toute possibilité mérite d'être étudiée et analysée avec soin pour augmenter notre capacité en eau potable.



- Nous avons adopté le Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). Pour le processus, nous avons été assistés d'un hydrogéologue. Ce plan, qui sera mis en place par notre personnel, nous permettra de mieux protéger notre eau potable et aussi de pouvoir accéder à certaines subventions.

### Voirie :

- La Municipalité a fait des travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiéçage, ainsi que sur la rue Paul-Lussier, secteur industriel. Elle a également effectué une grande partie de resurfaçage de la 4<sup>e</sup> Avenue. La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Entretien des routes locales.



- En concordance avec l'achalandage dans le secteur de l'école et du CPE, le conseil a érigé un nouveau stationnement municipal à l'intersection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Rue, au coin de l'église pour permettre un nombre plus adéquat de places. De plus, un passage piéton a été fait au coin de cette rue pour sécuriser le passage des enfants qui traversent à cet endroit lorsque les parents les débarquent au stationnement.

## Incendie :

- La Municipalité, selon la réglementation en vigueur, a approuvé que chaque employé du Service incendie puisse faire la mise en place de l'installation d'un gyrophare vert sur leur véhicule personnel, permettant d'être plus sécuritaire et rapide pour se rendre sur les lieux ou en caserne lors d'urgences. Cette mesure est en vigueur depuis juin dernier.
- La Municipalité a autorisé la poursuite du programme des petits pompiers. Les pompiers donnent du temps bénévolement pour ce programme, qui permet à des jeunes de 6<sup>e</sup> année de pouvoir se familiariser avec plusieurs concepts de protection contre l'incendie et pour la protection des personnes et des biens.



- La Municipalité a aussi travaillé à la mise en place d'ententes sur divers aspects en incendie, tels que pour des services spécialisés, formations avec d'autres municipalités, et voir à agrandir les ententes d'entraide, en plus d'avoir fait l'acquisition de pinces de désincarcération.
- La Municipalité a mis à jour et publié sur son site Internet le Guide du citoyen en prévention incendie en français, mais aussi en version espagnole.

## Vie sociale, loisirs et culture :

- En 2024, nous avons poursuivi l'aménagement du parc au bout de la rue Principale, aussi accessible par la rue Paul-Lussier. La Municipalité a fait la conception de la phase 2, par la construction et l'installation du matériel urbain ainsi que l'installation des lampadaires et autres accommodations, en plus de faire la plantation de différents types d'arbres et d'arbustes semi-matures. Nous avons reçu l'aide financière de la MRC par les programmes FDR, au montant de 20 000 \$ et PAFE, au montant de 18 848 \$, ainsi qu'un don du CN, au montant de 16 500 \$. En 2025, nous entreprendrons la dernière phase de développement.
- Honorés, nous avons reçu en fin d'année le prix Roger Cyr. Ce prix mérite est remis à une municipalité au Canada chaque année. Ce fut à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en 2024 d'être remerciée pour sa sensibilisation à la sécurité ferroviaire et sa grande collaboration avec le CN et Gareautrain.

### **Citation :**

« Chez Opération Gareautrain Canada, nous voulons arriver à zéro : zéro incident ferroviaire, zéro décès et blessure, zéro collision aux passages à niveau et zéro intrusion. Nous ne pouvons arriver à zéro qu'avec de solides partenaires, car la sécurité ferroviaire est une responsabilité partagée, et tout le monde a un rôle à jouer. Les lauréats de nos Prix Roger Cyr représentent ce qu'il y a de mieux pour rassembler les gens de manière constructive afin d'obtenir des résultats et de sauver des vies. » Chris Day, directeur national par intérim, Opération Gareautrain Canada.



- Encore en 2024, nous avons réussi à renouveler notre entente avec le CISSME pour recevoir la vaccination antigrippale directement ici à Sainte-Hélène, pour notre communauté.

- La Politique de la famille et son plan d'action pour les années 2024-2029 a été monté par un comité spécial qui a travaillé à ce projet en 2024, adopté en fin d'année. Il a été décidé que le lancement officiel serait fait en 2025. Cependant, la Politique est en vigueur et disponible sur le site Internet.
- La Municipalité, en partenariat avec la MRC des Maskoutains, a tenu en 2024, une édition des Matinées gourmandes, spécial Halloween. Ce fut un succès avec beaucoup de participants et encore plus de sourires. Voici quelques photos de l'évènement.



- En juin 2024, la Municipalité a procédé au lancement de son dépliant patrimonial, mis à jour grâce à une subvention en patrimoine de la MRC des Maskoutains. Lors de ce même évènement, nous avons aussi fait le lancement officiel de la Politique et le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), qui avait été élaborée en 2023. Voici quelques photos de l'évènement :



- Puisque les espaces d'entreposage dans le chalet des loisirs étaient restreints, la Municipalité a construit un cabanon d'entreposage à côté de celui-ci, afin de classer et conserver les différents équipements et accessoires et ainsi leur assurer une durée de vie plus longue.
- En continuité avec le chalet des loisirs, un partenariat a été fait avec la FADOQ pour munir cet espace de rassemblement d'un lave-vaisselle commercial, diminuant ainsi l'utilisation de la vaisselle jetable et aidant au respect de l'environnement.

## Administration et réglementation :

- Afin de répondre aux nombreuses obligations, la Municipalité a préparé et adopté les documents suivants, soit :
  - Dix règlements adoptés en 2024. Tous les règlements de la Municipalité peuvent facilement être consultés sur notre site Internet [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com), à la section *Administration municipale*, puis à l'onglet *Règlements municipaux*.
  - La Politique sur l'accès aux documents de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sur la protection des renseignements personnels.
  - Directive relative à l'utilisation de la langue française.



- Suite à la signature du bail emphytéotique pour le terrain cédé sans frais au CPE-BC Plus Grand que Nature, celui-ci a ouvert ses portes officiellement le 27 novembre 2024.

Le CPE accueille 60 enfants avec des places subventionnées, dont des places sont réservées pour les 18 mois et moins.

- Garderie en communauté – La Municipalité a pris entente pour une location à taux plus bas pour le 2<sup>e</sup> étage du presbytère, pour la mise en place d'une garderie en communauté, qui accueille 12 enfants avec des places subventionnées.
- Bibliothèque – Sous-sol – Implantation d'une politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale. Également, la Municipalité a procédé à quelques rénovations des lieux qui se poursuivront au cours de l'année 2025.

### **Le presbytère :**



- FADOQ – Rez-de-chaussée – Poursuite du prêt de l'étage principal à la FADOQ en 2024, pour différentes activités organisées par ceux-ci pour la clientèle visée et poursuite du projet de jardinage à côté du presbytère.



- Les membres du CCU ont eu une nouveauté en 2024, par l'implantation d'une formation obligatoire, qu'ils ont tous suivis.

Photo du CCU avril 2025 : Sarah Leduc, Gaétan Plante, Réjean Rajotte, Michel Daigle, Danielle Pitre, Jonathan Hamel, Pierre Paré. Absente sur la photo Hélène Dufault.



- Remplacement du gazebo au parc des loisirs, tout neuf pour les citoyens du village et aussi utilisé par les enfants de l'école.
- Poursuite de la collaboration avec la Fabrique concernant l'avenir de l'Église de Sainte-Hélène.



- Au niveau du personnel, les changements cette année ont été faits au niveau de l'équipe des travaux publics, soit la nomination de monsieur Charles Gaucher à titre de directeur, ainsi que l'embauche de deux journaliers, messieurs Bernard Sammut et Daven Archambault.



**L'équipe municipale à la fin de l'année 2024 était composée des ressources suivantes :**

Administratif : Micheline Martel, directrice générale, Lucie Chevrier, directrice générale adjointe, Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment, Brigitte Gendron, technicienne administrative, Martine Lupien, adjointe administrative, Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs et Sylvie Vanasse, technicienne en gestion documentaire.

Travaux publics : Charles Gaucher, directeur, Marc Durocher, opérateur en eaux et à la voirie, ainsi que Daven Archambault et Bernard Sammut, journaliers.

Service incendie : Francis Rajotte, directeur, David Lebel, directeur adjoint, Réjean Brouillard et Daniel Plante, capitaines, Hugo Lapiere et Olivier Bourque, lieutenants, ainsi que Roger Jr Paquette-Althot, Pascal Martin, William Charpentier, Maxime Girard, Pier-Luc Martin, Dany Laliberté, Maxime Larose, Dave Desrochers Olivier St-Georges-Gallant, pompiers, de même qu'Amélie Côté-Lambert et Jérémie Caron, préventionnistes et pompiers.

En conclusion, je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires municipaux et toute l'équipe ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets, les services et les travaux, tout en permettant de maintenir la bonne santé financière de la Municipalité.

Encore cette année, je vous remercie de votre confiance. C'est un honneur pour moi de représenter notre Municipalité.

*Rejean Rajotte*  
Réjean Rajotte, maire



Ce rapport a été déposé à la séance du 6 mai 2025, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com).

LE COMITÉ DES



LOISIRS  
STE - H É L È N E

VOUS INVITE

# Samedi 21 juin 2025

# ON FÊTE !

**Bénévoles recherchés  
pour le service de cantine et de bar  
Si vous êtes intéressés, communiquez avec  
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310**

**AUCUNE CONSOMMATION  
PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR  
NE SERA TOLÉRÉE SUR LE SITE**

**«Gens du PAYS, c'est votre tour,  
de vous laisser parler d'amour»**

Gilles Vigneault

**15 h à 18 h**

Maquillage, jeu gonflable dans le gymnase  
Mascottes



**16 h à 18 h**

Atelier  
Satellite



**16 h 30 à 22 h**

Souper  
Hot-dog



Prévoir de l'argent comptant

**18 h 30 à 21 h 30**

Musique et danse  
sous le chapiteau

**21 h 45 (1<sup>re</sup> partie) | 23 h (2<sup>e</sup> partie)**

Prestation du groupe



sous le chapiteau

**22 h 30**

Feux d'artifice



offerts par  
la Municipalité de Sainte-Hélène  
et ses généreux donateurs



**01 h**

Fin de l'évènement

**19 h à 20 h 30**

Danse country  
avec



devant la patinoire

*Prenez note que l'évènement aura lieu même en cas de mauvais temps. | Service de bar et de cantine sur place, au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène.*

# LE DÉCOMPTE DE LA SAINT-JEAN EST COMMENCÉ!

Que serait la Saint-Jean-Baptiste sans son traditionnel feu d'artifice? Encore cette année, la Municipalité a fait appel à la générosité des entreprises et des citoyens de son territoire, mais également aux collaborateurs et aux partenaires externes. Leur contribution est un signe d'engagement envers notre communauté.

*Le conseil municipal et les citoyens vous disent*



## PLATINE

	<p>Depuis 1997</p> <h1>GRUPE Petit</h1> <p>549 3<sup>e</sup> Rang Ste-Hélène-de-Bagot</p> <p><i>Le Groupe Petit est fier de soutenir la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot</i></p> <p>Suivez-nous sur les réseaux sociaux</p>	
<p><b>Transport de produits alimentaires liquides en vrac</b></p>		<p><b>Atelier Mécanique pour Véhicules Lourds</b></p>
<p>Plus de 90 unités - à votre service -</p>		<p>Services d'urgences routières Chrome Shop</p>
<p>450 791-2122 www.transportpetit.ca info@transportpetit.ca</p>		<p>450 791-2122 www.relaispetit.ca info@relaispetit.ca</p>
<p><b>Transport de Porcs d'abattage, de porcelets</b></p>		<p><b>Cuisine maison et ambiance réconfortante</b></p>
<p>Transport fait dans le respect des normes les plus élevées du bien-être animal</p>		<p>Salle à manger &amp; Terrasse Menu du jour Table d'hôte</p>
<p>450 261-7209 pbarbot@ssptransporcs.ca</p>		<p>450 791-2771 www.resto152.ca</p>

PLATINE



## Quebeceau Consultants

3566 Boulevard Sainte-Rose  
Laval (Québec) H7P 4K6  
Tél: (514) 926-6261

OR

# MICHEL BROUILLARD



OR



450.773.0762  
TOITURES DURATEK.COM

**TOITURES  
DURATEK** INC  
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980  
791 RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

**PROMUTUEL**

ASSURANCE

BAGOT

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

**UNI-PRO** 

**LAFORCE  
MÉCANIQUE  
450-381-AUTO**

844 Paul Lussier, Parc industriel Ste-Hélène

**PAVAGE DRUMMOND** INC.

819-472-4602



CYRILLE  
BELVAL

MARCEL  
LAPIERRE



111, rang Brodeur  
St-Nazaire-d'Acton, QC, J0H 1V0  
Téléphone : 819-392-2225 - Fax : 819-392-2226  
Courriel : bureau@excellporcs.com



Tél. : 450-794-2122 Fax: 450-794-5322  
courriel: moteurelectriquebisailon@outlook.com  
420, STE-ELISABETH - ST-HUGUES, QC J0H 1N0



# ARGENT



Kiosque à la ferme



*la petite Savoisie*  
FERME MARAÎCHÈRE



Des fruits et légumes cultivés  
localement seront disponibles  
en libre-service directement à  
la ferme

477<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
Qc.J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024



229, Rang Charlotte (rte 116) C.,  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0  
Tél.: (450) 793-4710  
Fax: (450) 793-2596

## BRONZE

Réjean Rajotte, maire  
Ferme J-C et Gaby Belval S.E.N.C.  
Ferme Belvadale SENC  
Irrigation Marcel Girard et Fils inc.  
Luc Déry terrassement inc.  
Les Entreprises J.L. Smith inc.

Meunerie St-Hugues  
Carrière d'Acton Vale ltée  
Ferme Lépine inc.  
Arthur Roy  
Idée Graphik inc.



EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS

**Le Bagotier**



JOURNAL IMPRIMÉ DE  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



**450 381-2908**

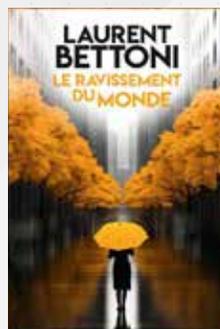
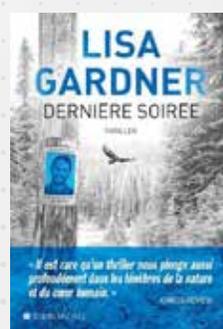
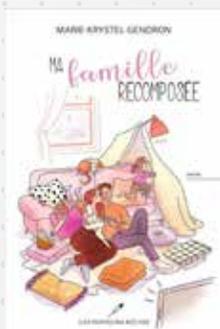
[info@ideegraphik.com](mailto:info@ideegraphik.com)



670, rue Principale  
450 791-2455,  
poste 2300

Mercredi :  
19 h à 21 h  
Samedi :  
9 h 30 à 11 h 30

## À DÉCOUVRIR



## NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS 2025-2026



**Denis Bélanger**  
Président



**Josiane Seyer**  
Vice-Présidente



**Mélissa Poisson**  
Secrétaire



**Natacha Leduc**  
Administratrice



**Olivia Bourque**  
Coordonnatrice  
en loisirs

### LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS

Le Comité des loisirs organise et coordonne entre autres les festivités de Plaisir hivernal, la Fête nationale, de la collecte de bonbons d'Halloween, du don de cadeaux, etc. Comme bénévole, s'impliquer dans le Comité vdes loisirs c'est développer un service de loisirs de qualité et de rassembler la communauté afin créer un milieu de vie agréable. Les valeurs fondamentales sont l'écoute, l'esprit d'équipe, le respect, l'accessibilité et le plaisir.

### Le Comité des loisirs Ste-Hélène, c'est une grande famille!

Vous avez le goût de vous impliquer, mais n'avez pas beaucoup de temps? Vous avez une préférence pour une activité en particulier? Pas de problème! Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310. Au plaisir de vous rencontrer!

## PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2025



Le parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot aura lieu le samedi 7 juin et le dimanche 8 juin de 10 h à 17 h. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et ou le matériel urbain. Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook *Loisirs Sainte-Hélène* sous la publication du *Parcours des trouvailles de Sainte-Hélène 2025*. Ajoutez votre adresse en commentaire.

Si vous voulez louer une table au centre communautaire pour votre vente de garage, voir comment s'inscrire sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com) sous l'onglet *Loisirs et vie communautaire / Activités et inscriptions*, section *Divers*, onglet *Parcours des trouvailles - Location de tables 2025* ou sur le Facebook *Loisirs Sainte-Hélène*.



### PREMIER RENDEZ-VOUS GLACÉ 2025

Dimanche le 8 juin de 13 h à 19 h, au stationnement du presbytère.



## COURS DE TENNIS

### 6 À 12 ANS



**Quand :** Les vendredis  
**Groupe :** Minimum 4 personnes et maximum 8 personnes par groupe.  
**Horaire :** 6 à 8 ans : 9 h à 10 h | 9 à 12 ans : 10 h à 11 h  
**Début :** 27 juin  
**Lieu :** Terrain de tennis (400, 2<sup>e</sup> Rue)  
**Coût :** 65 \$ / participant | 6 semaines  
**Matériel requis :** Raquette, souliers de sport et bouteille d'eau.

Cette année, nous avons la chance d'accueillir Alexandre Gervais, enseignant en éducation physique et passionné de tous les sports. Joueur depuis plus de 20 ans et entraîneur de tennis depuis 2016. Les cours aideront les participants à progresser plus rapidement en travaillant plusieurs aspects du tennis avec des exercices variés, amusants et ludiques.

La date limite d'inscription est le vendredi 30 mai. Les places sont limitées!

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com) dans la section *Loisir et vie communautaire*, sous l'onglet *Activités et inscriptions*, puis *Tennis*.

**Information :** [loisir@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:loisir@sainte-helene-de-bagot.com)



**Sainte-Hélène-de-Bagot**

Le 24 avril dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres. Vous avez été particulièrement nombreux à y participer et nous vous remercions. Nous avons procédé à l'élection des 7 personnes au conseil d'administration de votre Club 2025-2026 : François Demeule, président-trésorier, Michel Brouillard, vice-président, Lise Laferrière, secrétaire, Gisèle Laliberté, administratrice, Denis Bisailon, administrateur, Lyne Beauregard, administratrice et Jocelyne Jodoin, administratrice.

Nous remercions madame Jocelyne Jodoin qui a assumé le rôle de présidente depuis les 15 dernières années et qui a accepté de poursuivre comme administratrice. Nous soulignons son apport exceptionnel à la FADOQ Ste-Hélène. Nos activités, dîners-conférences, rencontres amicales et soupers mensuels reprendront en septembre. Bon été à tous!

**Voyages en autobus, départ de Sainte-Hélène**

**Jeudi 3 juillet** : Dîner-croisière sur le lac Memphrémagog et visite au Domaine Bleu Lavande. Prix : 229 \$ par personne.

**Mercredi 6 août** : Cirque du Soleil à Trois-Rivières, spectacle à l'amphithéâtre Cogéco. Hommage à Daniel Bélanger. Prix : 249 \$ par personne. Contactez Lise Laferrière au 450 791-2629 ou [liselaf.fadoq@hotmail.com](mailto:liselaf.fadoq@hotmail.com). Il ne reste que quelques places de disponibles.

Abonnez-vous à notre infolettre mensuelle au [info@ste-helene.fadoqy.ca](mailto:info@ste-helene.fadoqy.ca).



**ANNIVERSAIRES  
MOIS DE JUIN**



Mme Thérèse Brodeur .....	01
Mme Louise Lanoie.....	01
Mme Nicole Raymond.....	02
M. Robert Thibault.....	04
M. Gilles Larocque .....	05
Mme Réjeanne Giroux.....	07
Mme Cécile Bérard Petit.....	13
Mme Francine Sabourin.....	16
Mme Johanne Fluet.....	23
Mme Alice Lussier .....	26
Mme Jocelyne Faucher .....	29

**Lance-toi en affaires !  
Cet été**

Tu as entre 13 et 17 ans?  
Tu voudrais travailler et  
l'entrepreneuriat t'intéresse ?  
On a un projet pour toi!

Appelle-nous pour t'inscrire à  
la rencontre d'information :  
450 771-4500





## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
450 791-2455 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)  
Site Internet : [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
Heures d'ouverture : lundi au jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue
- **Chalet des loisirs**  
400, 2<sup>e</sup> Rue
- **Bibliothèque**  
670, rue Principale, entrée par la 6<sup>e</sup> Avenue

## PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com)
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
**Écocentres** : 450 774-2350  
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)  
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)  
**Transport adapté** : 450 774-8810  
**Transport collectif** : 450 774-3173  
**Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188  
**Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot** : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401  
**École Plein-Soleil** : 450 773-1237  
**SARCA** : 450 773-8401, poste 6731

## PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :  
**RADAR** (Écoute) : 1 877 658-8509  
**IMAGES** (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480  
**Aide alimentaire** : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

## VOS DÉPUTÉS

**André Lamontagne**, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



**Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

## LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Abattoir  
**L.G. HÉBERT**  
et fils

### Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté  
Propriétaires  
450 791-2630

428, rue Hébert  
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois  
**819 313-0108**  
ctb@vallieresasphalte.com  
vallieresasphalte.com

### PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,  
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

## OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



### Salon toilettage Caniya Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo  
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX  
DE BÉTON

STRUCTURE  
D'ACIER

CHARPENTE  
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

### SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING  
[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION  
**PROY**  
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et  
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



#### TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)  
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS  
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)  
Agricole (bétail, lavage...)

#### NOUVEAU

Services de location  
- Bulldozer  
- Bouteur compacteur  
- Excavatrice

1-800-463-0346 • [www.transportsylvaingirard.com](http://www.transportsylvaingirard.com) • [transport\\_s.girard@hotmail.ca](mailto:transport_s.girard@hotmail.ca)



**SERVICE MÉCANIQUE**  
POUR VÉHICULES LOURDS

**MAGASIN DE CHROME**

**SERVICE DE LAVAGE**

**SERVICES D'URGENCES**  
**ROUTIÈRES 24/7**

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

450 791-2122

549 3<sup>e</sup> RANG  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
JOH 1M0



**Kiosque à la ferme**



*La petite Savoie*  
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraîchère



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés  
localement seront disponibles  
en libre-service directement à la  
ferme



Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

Plâtrage RG  
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

**AUTOCUEILLETTE**  
**Camerises**

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC JOH 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accspharma.ca

Accèspharma  
over Walmart



**E-G-DION & FILS INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0  
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**BMR** | **Agiska**  
Coopérative

**Bienvenue chez vous !**

**BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666**  
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

**BMR Acton Vale / 450-546-2791**  
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



*André*  
**LAMONTAGNE**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

# PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.paysagementlapierre.com](http://www.paysagementlapierre.com)

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





**DEGRANDPRÉ**

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK**  
1, ROUTE 116 EST

**VICTORIAVILLE**  
389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N

**DRUMMONDVILLE**  
5224, BOUL. ST-JOSEPH

**819 472-3286**  
info@groupedgp.com

**GROUPEDGP.COM**  
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**



**Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823





- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**

Érablière  
**L'Autre Versan**



# idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils  
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

*Excavation*

# Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain : 450 793-2534    Bur. : 450 793-2535*

*Les Entreprises Racicot inc.*



**DÉNEIGEMENT**  
Résidentiel et commercial  
**Sainte-Hélène-de-Bagot**  
**450 518-4297**





**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**  
AGENCE IMMOBILIERE

**450.230.6667**

**LUSSIER IMMOBILIER**  
**POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!**  
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



# en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous  
450 774-9000

1000, rue Dessaulles  
Saint-Hyacinthe J2S 8W1  
[st-hyacinthetechnopole.com](http://st-hyacinthetechnopole.com)



*Votre garage de confiance !*

# LAFORCE MÉCANIQUE

## 450 381-AUTO

*Depuis 2014*



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE  
TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30  
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

**REER**

Offrez-vous  
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER  
au plus tard le 3 mars 2025\*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.  
[desjardins.com/reerceli](https://desjardins.com/reerceli)

\* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.